

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00258
Numéro SIREN : 539 644 450
Nom ou dénomination : ANNONIM

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2012 sous le numéro de dépôt 3164

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AUBENAS**



264578

Dénomination : ANNONIM
Adresse : lieu-dit Les Six Chemins 07100 Annonay -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00258
n° d'identification : 539 644 450
n° de dépôt : A2012/003164
Date du dépôt : 20/12/2012

Pièce : Rapport du mandataire ad hoc du 10/12/2012



264578

CABINET SOCOJUR
Société d'Avocats

AVIGNON

Avocats

Jean-François HIRTZ
Conseil en droit des sociétés

Céline CARADEC-SABON
Frédéric MANZON
Alexandre MARS
Isabelle PASSALACQUA
Gilles SALIGNAT

Juristes

Caroline BACLE
Pierre-Marie LAUNAY

LYON

Avocats

Jean-Paul BOURDEN
Conseil en droit des sociétés

Benoîte DELAMOTTE
Raymond EXPOSITO

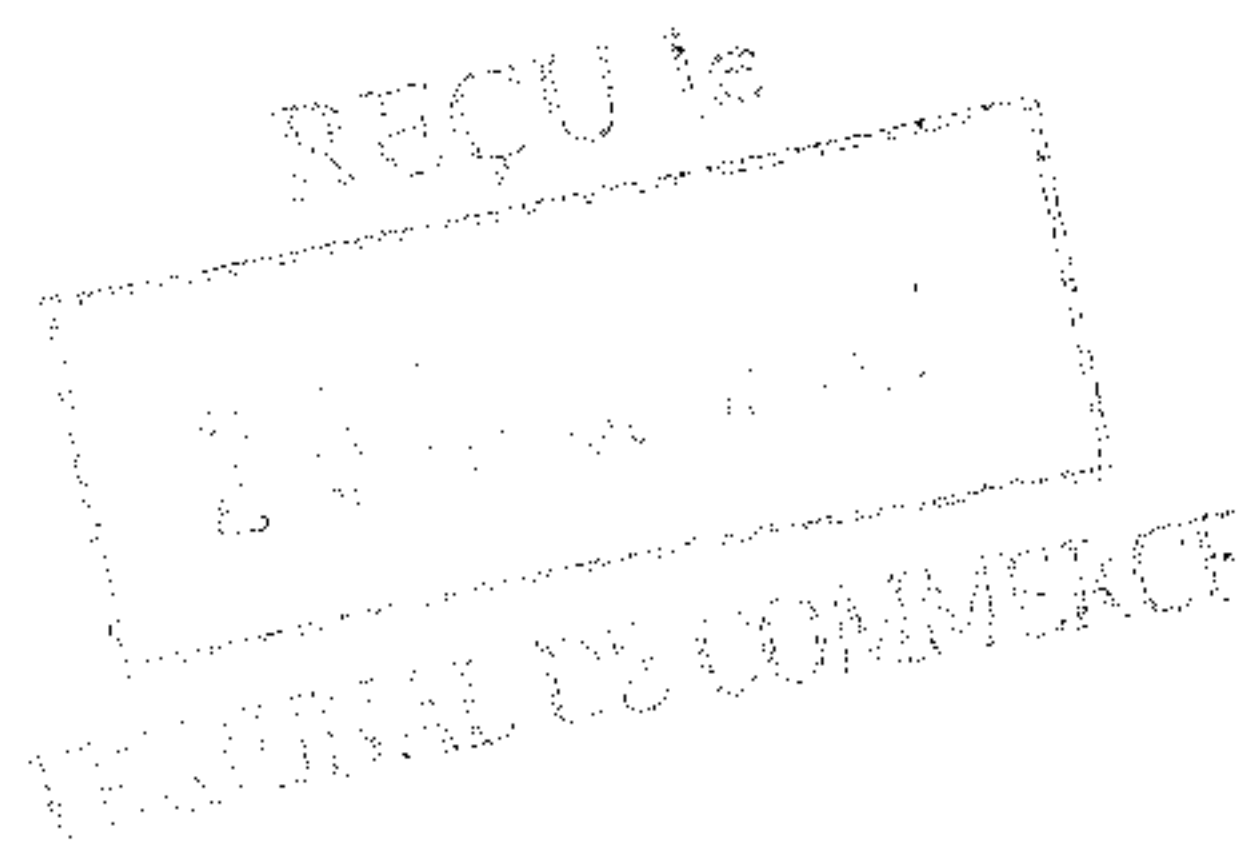
Juriste

Angélique GILLIN

TRIBUNAL DE COMMERCE

Le Château Place de l'Hôtel de Ville
07200 AUBENAS

AVIGNON, le 19 décembre 2012



Lettre recommandée avec AR n° 2C 056 183 2151 6

Dossier : ANNONIM (SAS) – Augmentation de capital

* N/Réf. : 11.22173/FM/SS

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli aux fins de dépôt, concernant la société ANNONIM, un exemplaire du commissaire aux comptes ad'hoc sur l'émission réservée d'obligations réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 228-39 du Code de Commerce.

Nous joignons, un chèque d'un montant de 19,03 Euros en règlement de vos frais.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir un récépissé de dépôt ainsi que votre facture.

Vous en remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric MANZON

Jean-François HIRTZ

Siège social : Agroparc – Le Montaigne 1 – 805 Chemin des Meinajaries - CS 20017 - 84918 AVIGNON CEDEX 9

Tél. 04.90.14.17.00 + Télécopie 04.90.85.69.41

E-mail Avignon : socojur.avignon@pragma-fr.com

Bureaux à LYON : 325, rue André Philip - 69421 LYON CEDEX 03 - Tél. 04.78.60.10.87 + Télécopie 04.78.60.25.57

E-mail Lyon : socojur.lyon@pragma-fr.com

S.E.L.A.F.A. au capital de 50.308 € - R C : Avignon B 722 621 174 - N° SIRET : 722 621 174 00050 - APE : 6910Z



Cabinet Yannick LE CAM
Commissariat aux comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AD'HOC**

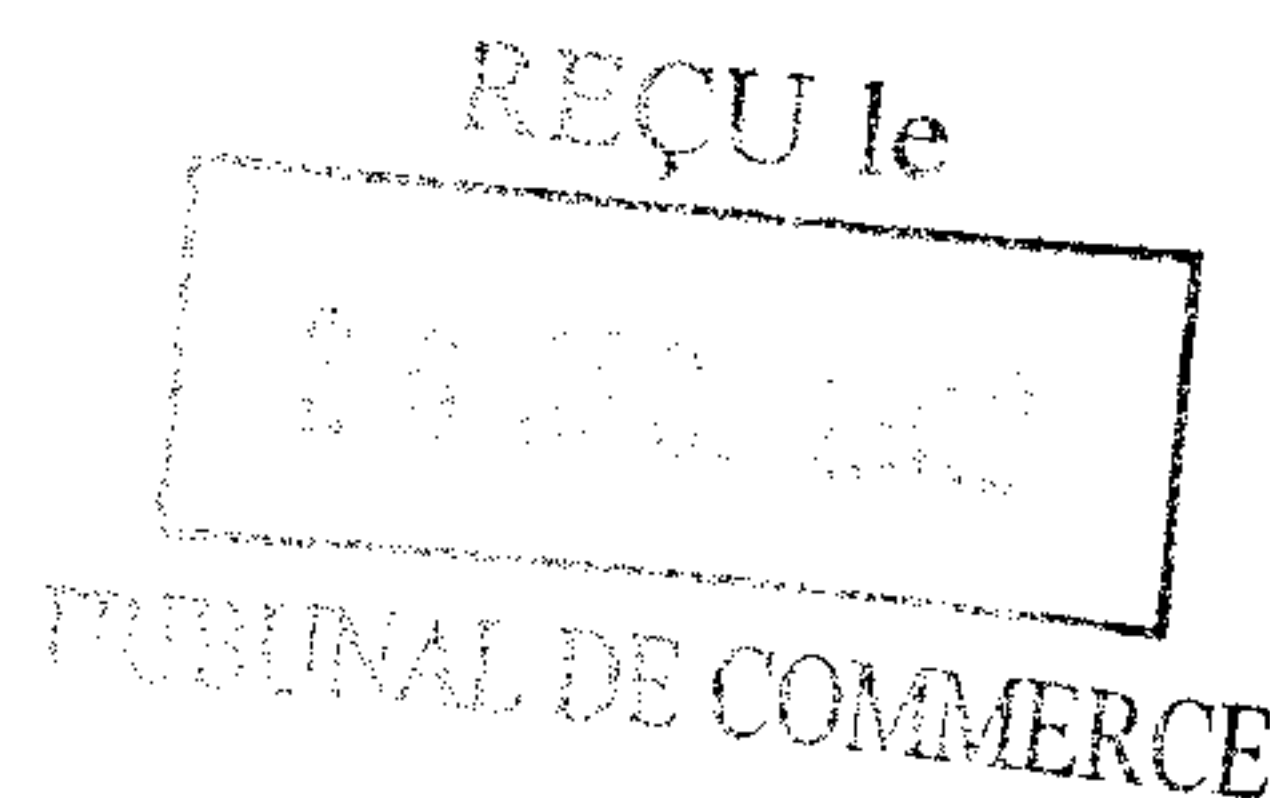
**SUR L'ÉMISSION RESERVEE D'OBLIGATIONS
REALISEE DANS LES CONDITIONS PREVUES
PAR L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE**

Présenté aux associés de la société

ANNONIM S.A.S.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €

Siège social : Lieudit les six chemins
07 100 ANNONAY
RCS de AUBENAS : B 539 644 450



M

Mesdames, Messieurs les associés de la société,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du Code de commerce qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Aubenas (07), en date du 9 octobre 2012, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et ses notes annexes joints ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions (OCA), réservée à un seul futur associé la société COFIPAR - COmpagnie FINancière de PArticipation, qui vous est proposée afin de participer au plan de refinancement du rachat du fonds de commerce de supermarché alimentaire et de distribution de carburant sis lieudit des six chemins à Annonay (07), opération réalisée début 2012.

L'état de l'actif et du passif de la société ANNONIM SAS en date du 3 septembre 2012, ainsi que ses notes annexes ont été établis par le Président de votre société. Il m'appartient, sur la base de mes vérifications, d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

J'ai effectué mes travaux et vérifications selon les normes professionnelles et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables en France. Ceci requière la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la SAS ANNONIM, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée.

Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle ont été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société ANNONIM SAS en date du 3 septembre 2012 déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Mauguio,
Le 10 décembre 2012

Yannick LE CAM
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de l'Ordre des Commissaires aux Comptes
Régionale de Montpellier
EXPERTISE COMPTABLE
CABINET
YANNICK LE CAM
COMMISSARIAT AUX COMPTES